

DECISION n° 2018-085

Objet : Tarifs Communaux – Mise à jour au 1^{er} août 2018.

Le Maire de la Ville de VEDENE,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 avril 2015 prise en exécution de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation au Maire,

Vu la décision n° 2018-036 du 07 mars 2018 portant mise à jour de l'ensemble des tarifs communaux à compter du 12 mars 2018,

Considérant le souhait de la Commune de revaloriser les tarifs communaux relatifs à la régie des Cantines et du périscolaire à compter du 1^{er} août 2018,

DECIDE

De la tarification suivante à compter du 1^{er} août 2018 :

- Restauration Scolaire et Accueils de Loisirs Périscolaires

- Tarifs Restauration Scolaire et Accueils de Loisirs Périscolaires année scolaire 2018/2019 pour réservation effectuée entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant :

RESTAURATION SCOLAIRE ENFANTS	
Tarifs appliqués pour les réservations faites entre le 1 ^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant	
QF1 de 0 à 500 €	2,75 €
QF2 de 501 à 800 €	2,95 €
QF3 de 801 à 1 100 €	3,15 €
QF4 à partir de 1 101 €	3,35 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MATIN (7h30/8h20)	
Tarifs appliqués pour les réservations faites entre le 1 ^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant	
QF1	1,05 €
QF2	1,25 €
QF3	1,55 €
QF4	1,80 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU SOIR (16H30/17H30)

Tarifs appliqués pour les réservations faites entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant

QF1	0,90 €
QF2	1,10 €
QF3	1,35 €
QF4	1,55 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU SOIR Formule 2 (16H30/18H30)

Tarifs appliqués pour les réservations faites entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant

QF1	1,20 €
QF2	1,40 €
QF3	1,65 €
QF4	1,85 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI MATIN (7H30/12H30)

Tarifs appliqués pour les réservations faites entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant

QF1	4,05 €
QF2	4,75 €
QF3	5,85 €
QF4	6,90 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI JOURNEE (7H30/18H00)

Tarifs appliqués pour les réservations faites entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois pour le mois suivant

QF1	8,10 €
QF2	9,50 €
QF3	11,65 €
QF4	13,80 €

- Tarifs majorés pour les réservations Restauration Scolaire et Accueil de Loisirs Péri-scolaire année scolaire 2018/2019 effectuée en dehors de la période de référence (entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai) :

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs majorés appliqués pour les réservations faites en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai

QF1	4,15 €
QF2	4,45 €
QF3	4,75 €
QF4	5,05 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MATIN (7h30/8h20)	
Tarifs majorés appliqués pour les réservations faites en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai	
QF1	1,60 €
QF2	1,90 €
QF3	2,35 €
QF4	2,70 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU SOIR Formule 1 (16H30/17H30)	
Tarifs majorés appliqués pour les réservations faites en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai	
QF1	1,35 €
QF2	1,65 €
QF3	2,05 €
QF4	2,35 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU SOIR Formule 2 (16H30/18H30)	
Tarifs majorés appliqués pour les réservations faites en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai	
QF1	1,80 €
QF2	2,10 €
QF3	2,50 €
QF4	2,80 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI MATIN (7H30/12H30)	
Tarifs majorés appliqués pour les réservations faites en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai	
QF1 de 0 à 500 €	6,10 €
QF2 de 501 à 800 €	7,15 €
QF3 de 801 à 1 100 €	8,80 €
QF4 à partir de 1 101 €	10,35 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI JOURNEE (7H30/18H00)	
Tarifs majorés appliqués pour les réservations faites en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai	
QF1 de 0 à 500 €	12,15 €
QF2 de 501 à 800 €	14,25 €
QF3 de 801 à 1 100 €	17,50 €
QF4 à partir de 1 101 €	20,70 €

- Tarif unique année scolaire 2018/2019 pour les familles non vedénaïses pour chaque type d'accueil (restauration scolaire, accueil périscolaire et accueil extrascolaire) pour réservation effectuée durant la période de référence (du 1^{er} au 28 de chaque mois pour le mois suivant), et tarif majoré pour toute réservation effectuée en dehors de la période de référence pour les 5 jours ouvrés suivants la date de réservation faite hors délai :

RESTAURATION SCOLAIRE (11H30/13H30)	
Tarif non vedénais 3,90 €	Tarif non vedénais majoré 5,85 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MATIN (7h30/8h20)	
Tarif non vedénais 2,35 €	Tarif non vedénais majoré 3,55€

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU SOIR Formule 1 (16H30/17H30)	
Tarif non vedénais 2,05 €	Tarif non vedénais majoré 3,10 €

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU SOIR Formule 2 (16H30/18H30)	
Tarif non vedénais 2,40 €	Tarif non vedénais majoré 3,60 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI MATIN (7H30/12H30)	
Tarif non vedénais 10,35 €	Tarif non vedénais majoré 15,55 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI JOURNEE (7H30/18H00)	
Tarif non vedénais 20,70 €	Tarif non vedénais majoré 31,05 €

- Restauration Adulte

RESTAURATION SCOLAIRE ADULTE
5,45 €

RESTAURATION POUR ADULTE HORS EFFECTIF COMMUNAL DANS LE CADRE D'UNE FORMATION
7,70 €

- Valorisation charges supplétives AVAL

- au titre des repas 2,55 €
- au titre des goûters ou petits déjeuners 1,70 €

- Transport scolaires Domaine du Golf/Ecole Daudet : GRATUIT

- École Municipale des Sports

Inscription trimestrielle pour les activités du mercredi

<i>Tranche Quotient Familial</i>	<i>Tarifs Enfants Vedénais</i>	<i>Tarifs Enfants Extérieurs</i>
Jusqu'à 500 €	13 €	26 €
De 501 à 800 €	15 €	30 €
De 801 à 1 100 €	18 €	36 €
A partir de 1 101 €	20 €	40 €

Stages sur la Commune

Tranche Quotient Familial	Tarifs Enfants Vedénais	Tarifs Enfants Extérieurs
Jusqu'à 500 €	39 €	78 €
De 501 à 800 €	42 €	80 €
De 801 à 1 100 €	45 €	86 €
A partir de 1 101 €	48 €	96 €

Séjours extérieurs

Tranche Quotient Familial	Tarifs Enfants Vedénais	Tarifs Enfants Extérieurs
Jusqu'à 500 €	110 €	220 €
De 501 à 800 €	126 €	252 €
De 801 à 1 100 €	143 €	286 €
A partir de 1 101 €	159 €	318 €

- Tarifs Jeunesse :

Adhésion annuelle	
Vedénais	10,00 €
Extérieurs	15,00 €

Activités et Sorties		
Dénomination	Descriptif	Tarifs
Sorties qui ne nécessitent que le transport		6,00 €
Sorties extérieures avec prestations et/ou un droit d'entrée		10,00 €

Séjours extérieurs :

Mini séjours	
Tarifs à la journée pour un Vedénais	
Tranches Quotient Familial	Tarifs
Jusqu'à 500 €	22,00 €
De 501 à 800 €	25,00 €
De 801 à 1 100 €	28,00 €
A partir de 1 101 € et plus	32,00 €
Tarifs à la journée pour un Extérieur	
Tarifs à la journée	50,00 €

Séjours – Durée de 5 jours et 4 nuits	
Tarifs du séjour pour un Vedénais	
Tranches Quotient Familial	Tarifs
Jusqu'à 500 €	117,00 €
De 501 à 800 €	132,00 €
De 801 à 1 100 €	149,00 €
A partir de 1 101 € et plus	172,00 €
Tarifs du séjour pour un Extérieur	
Tarifs	250,00 €

- Tarifs piscine :

- Enfant jusqu'à 6 ans accompagné d'un adulte	Gratuit
- Enfant jusqu'à 14 ans, Étudiant, Bénéficiaires de minima sociaux	2 €
- Adulte.....	4 €
- 20 entrées enfants.....	25 €
- 20 entrées adultes.....	50 €
- Location de bassin de la Piscine avec M.N.S/heure...	145 €
- Natation et activités adultes/trimestre.....	46 €
- Cours et activités enfants (1 enfant/mois).....	13 €
- Cours et activités enfants (1 enfant/trimestre).....	43 €
- Cours et activités enfants (2 enfants/mois).....	25 €
- Cours et activités enfants (2 enfants/trimestre)	75 €

- Photocopies et plans :

**Supports de communication de documents administratifs
selon le décret n° 2005-1755 :**

Photocopies	0,18 €
CD Rom	2,75 €

Associations

Photocopies A4 noir et blanc	0,15 €
Photocopies A3 noir et blanc	0,30 €
Photocopies A4 couleur	0,50 €
Photocopies A3 couleur	1,00 €

- Cimetière :

CONCESSION	1 MOIS	15 ANS	30 ANS	50 ANS
Concession à bâtir				
(1.00 x 1.00) pour urnes 1,00 m ²		170	340	-
(1.45 x 2.80) 2 places 4,06 m ²		330	660	1 180
(2.10 x 2.80) 4/6 places 5,88 m ²		550	1 100	2 030
Concession avec caveau monoblocs				
2 places 2,40 m ²		880	1 760	-
4 places 3,67 m ²		1 760	3 520	-
6 places 3,67 m ²		2 400	4 800	-
Case columbarium				
Columbarium 5 à 6 urnes		750	1 500	-
Columbarium 2 urnes		300	600	-
Tombe à urne 4 urnes		600	1 200	-
Caveau d'attente pour 6 mois max.	51			

Vacation funéraire : 23 € établir chèque à l'ordre du Trésor Public

Taxe d'inhumation urne ou cercueil : 15 €
Taxe de scellement d'urne : 15 €
Taxe de dispersion de cendres : 15 €

- Location de la Salle de Capeau :

- **Association vedénaise**
 - 1^{ère} réservation de l'année,
50 € la journée,
soit du samedi 8 h au dimanche 4 h
ou du dimanche 10 h au lundi 4 h
 - à compter de la 2^{ème} réservation
annuelle, application du tarif habitant
vedénaï

- **Habitant vedénaï**
 - 400 € la journée,
soit du samedi 8 h au dimanche 4 h
ou du dimanche 10 h au lundi 4 h

- **Habitant extérieur à la Commune**
 - 800 € la journée,
soit du samedi 8 h au dimanche 4 h
ou du dimanche 10 h au lundi 4 h

- Droit d'Entrée Projections documentaires à la Maison des Associations :

- La séance adulte	8 €
- La séance jeunes de 12 à 18 ans révolus.....	5 €
- La carte abonnement de 7 séances.....	49 €
- Enfants de 0 à 12 ans révolus accompagnés	GRATUIT

- Fêtes et Animations foraines :

Fête foraine (Forfait pour la durée de la Fête Votive)

- Pêches aux Canards – 4 m.....	90 €
- Pêches aux Canards + 4 m.....	170 €
- Petits métiers : Grues de – 4 m.....	90 €
- Petits métiers : Grues de + 4 m.....	170 €
- Appareils de distribution de boissons boîtes et coup de poing	105 €
- Barbe à papa.....	50 €
- Petites confiseries moins de 4 m.....	90 €
- Grandes Confiseries de 4 à 15 m.....	235 €
- Brasseries avec terrasse.....	230 €
- Loteries et jeux d'adresses.....	225 €
- Manèges enfantins.....	250 €
- Grands Manèges.....	400 €
- Jeux d'adresse (roulette).....	700 €

Autres fêtes et animations

- Confiserie (à la soirée).....	20 €
- Brasserie avec terrasse (à la soirée).....	20 €

- Occupations temporaires du domaine public :

- Droit de place au marché	0,60 € au mètre linéaire
- Cirques et chapiteaux (la journée)	60 €
- Théâtres (la journée)	30 €
- Camions de vente au déballage (demi-journée)	60 €
- Camions de vente au déballage (journée)	100 €
- Commerces ambulants – Produits alimentaires à emporter hors marché hebdomadaire	20 € / jour
- Commerces ambulants – Produits hors alimentaires et hors marché hebdomadaire	12 € / jour
- Commerces ambulants restauration rapide «Food Truck » (eau + électricité comprises)	10 € / soirée
- Terrasses de café	
Plus de 10 m ²	80 € / mois
Moins de 10 m ²	20 € / mois
- Terrasses de restaurant	
Jusqu'à 10 m ²	20 € / mois
De 11 m ² à 20 m ²	50 € / mois
A partir de 21 m ²	70 € / mois
- Emprises sur trottoirs (par an) (panneaux publicitaires, mobilier urbain)	10 € / m ²
- Emprise sur trottoirs pour commerces vedénais, forfait pour 10 m ² maximum	10 € / mois
- Manifestation spécifique à but lucratif (inférieur à 300 m ²)	
Associations communales	60 € / jour
Associations extérieures	110 € / jour
Entreprises vedénaises	160 € / jour
Entreprises extérieures	210 € / jour
- Manifestation spécifique à but lucratif (supérieur à 300 m ²)	
Associations communales	90 € / jour
Associations extérieures	180 € / jour
Entreprises vedénaises	210 € / jour
Entreprises extérieures	260 € / jour
- Occupation temporaire pour travaux sans emprise au sol (la journée) (véhicules de chantier, engins, dépôt de matériaux)	2 € / m ²

- Occupation temporaire pour travaux
avec emprise au sol (la journée) 5 € / m²
(travaux nécessitant une intervention dans le sol ou
le sous-sol du Domaine Public)

- Occupation temporaire pour travaux réalisés dans les commerces
de détail et de services vedénaïens avec emprise au sol (la journée) 5 € / m²

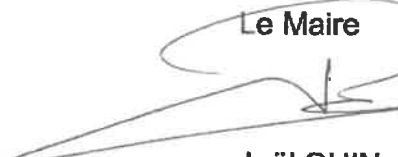

- Occupation temporaire pour travaux réalisés dans les commerces
de détail et de services vedénaïens sans emprise au sol (la journée) 2 € / m²

- Occupation temporaire d'espace de vente immobilière
sur site inférieur à 15 m² 25 € / jour

- Emplacement par exposant lors de manifestations municipales
Résidents vedénaïens 2 €
Non vedénaïens 3 €

DIT que le présent acte abroge et remplace la décision n° 2018-036 du 07 mars 2018.

Fait à Vedène, le 04 juin 2018

Le Maire

Joël GUIN 

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication

Mairie de Vedène 11 Rue Jean Moulin – BP 30026 – 84271 VEDENE Cedex – Tél : 04 90 23 76 76 – Fax : 04 90 31 07 38

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

SLO

ID : 084-218401412-20180604-DEC2018_085-AU